

## Armes de Coulibaly: un indic lillois à découvert

PAR KARL LASKE

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 9 JANVIER 2019



Amedy Coulibaly revendiquant ses attaques sur une vidéo posthume. © DR

La cour d'appel de Douai rejuge, mercredi et jeudi, le réseau qui a fourni les armes retrouvées entre les mains d'Amedy Coulibaly. Alors que l'enquête a identifié les connexions entre trafiquants et terroristes, le parquet de Paris a requis un non-lieu, fin décembre, en faveur d'un des trafiquants d'armes mis en cause.

En l'état, les magistrats de la 4<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Douai ont sous les yeux un dossier à moitié vide. Ou à moitié plein. Ils ont entamé, mercredi, l'examen du dossier d'un trafic d'armes remilitarisées et vendues, en 2014, dont certaines ont été retrouvées, en janvier 2015, entre les mains d'Amedy Coulibaly, le terroriste de l'HyperCacher, et d'autres, au compte-gouttes, lors de perquisitions ou d'interpellations dans la région lilloise et dans le Val-de-Marne.

Or de nouveaux éléments de l'affaire, jugée en première instance par le tribunal correctionnel de Lille en octobre 2017, apparus dans le cadre de l'information judiciaire antiterroriste parisienne, leur sont inconnus. Il s'agit de la découverte de l'ADN d'une parente d'un mis en cause lillois à l'intérieur d'une arme de poing. Et de plusieurs dépositions qui

accusent un indicateur de police lillois, Christophe Dubroeuq, *alias* « Monstro », d'avoir remis au moins deux armes à une relation du clan Coulibaly.



Amedy Coulibaly revendiquant ses attaques sur une vidéo posthume. © DR

L'affaire lilloise porte sur un trafic d'armes neutralisées, 470 au total, commandées sur internet à une société slovaque, puis remises en état. Des fusils d'assaut CZ 58, des pistolets semi-automatiques Tokarev dont les projectiles ont atteint la policière municipale Clarissa Jean-Philippe, et les quatre victimes de l'HyperCacher, Yohan Cohen, Philippe Braham, François-Michel Saada et Yoav Hattab. Des armes que les autorités slovaques ont été en mesure d'identifier cinq jours après les attentats, le 14 janvier.

Comme Mediapart l'a déjà relevé – **ici**, et **ici**, et **là** –, si les mis en cause ont été interrogés à Lille pour les soupçons de trafic d'armes dès le 20 janvier 2015, ils n'ont été interrogés que bien plus tard à Paris, en décembre 2015 seulement, au sujet des attentats, en vertu d'une incompréhensible disjonction. La révélation par Claude Hermant, le premier interpellé, de sa qualité d'aviseur rétribué de la section de recherche (SR) de la gendarmerie a provoqué un vent de panique au sein des services officiels.

Bien connu des services de police, en particulier comme figure de l'extrême droite radicale lilloise, Hermant assurait avoir « injecté » des armes, dans l'objectif d'infiltrer un réseau de braqueurs, « pour le compte de la gendarmerie ». Il désignait un certain « Samir » comme la cible à infiltrer. Une « réunion de chefs de services » – police et gendarmerie – avait été en effet organisée par le procureur de Lille, le 22 janvier 2015, pour faire face à l'éventuelle audition des officiers traitants, en accord avec la direction centrale de la gendarmerie. Des « notes de contact » étaient déclassifiées, prouvant entre autres l'immatriculation et la rémunération de Hermant.

Les faits de trafics d'armes ont été jugés à Lille – où Hermant a été condamné à 7 ans de prison – en octobre 2017, sans que le dossier parisien ne soit communiqué au tribunal, et ce en dépit de la « connexité » des dossiers, et de la mise en examen de l'un des acheteurs présumés des armes, le fameux Samir – Samir Ladjali –, en avril 2017 dans le dossier Coulibaly. L'enquête parisienne s'est poursuivie, permettant d'identifier les connexions entre trafiquants et terroristes, et provoquant de nouvelles auditions des Lillois, en juin et juillet 2018.

Jugeant que la procédure ne démontrait pas qu'il ait eu « conscience de la destination finale » des armes revendues, le parquet de Paris a finalement requis, en décembre, un « non-lieu » en faveur de Samir Ladjali – condamné à Lille à 5 ans de prison en première instance. Après avoir longuement fait valoir son droit au silence, Ladjali a soutenu n'avoir eu les armes que ponctuellement en dépôt à son domicile, et même les avoir rendues à Claude Hermant.

En revanche, l'expertise des armes a permis d'identifier une trace d'ADN appartenant à Amel Bendridj, l'une des nièces de Ladjali, sur l'un des pistolets Tokarev retrouvé dans la planque de Coulibaly à Gentilly. Cet ADN est retrouvé « au niveau de la partie inférieure intérieure de la carcasse au niveau de la crosse du pistolet ». Un neveu de Ladjali, Souliman Bendridj, désigne quant à lui Christophe Dubroeuq, *alias* « Monstro », comme l'homme ayant opéré en 2014 une remise d'armes à son beau-frère, Mohamed Farès, un trafiquant de stupe connu à Lille, mais aussi et surtout un homme en contact avec le clan Coulibaly. Il connaît l'un des proches de Coulibaly, Saïd Makhoul, l'homme dont on a retrouvé l'ADN sur la lanière du Taser du terroriste. Farès a été mis en examen, en mars 2018, dans le dossier parisien.

Dans l'affaire lilloise, Christophe Dubroeuq, un ancien videur de boîte de nuit, a d'abord dénoncé, au printemps 2014, les achats d'armes slovaques de Claude Hermant à la PJ par l'intermédiaire d'un commissaire divisionnaire, Philippe Patisson, ancien patron du SDIG (Service départemental de

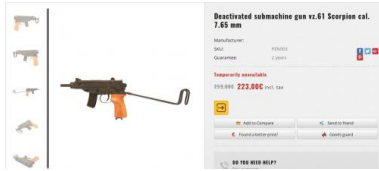
l'information générale, ex-Renseignements généraux) du Nord. Passé au travers des mailles du filet en janvier 2015, il a été arrêté le 20 avril 2015 en République tchèque, revenant de Slovaquie, avec un sac contenant sept pistolets-mitrailleurs neutralisés – Uzi et Scorpion. Il purge 14 mois de prison en République tchèque, avant de rejoindre les mis en cause de l'affaire lilloise. La justice lui reproche d'avoir lui aussi commandé 12 pistolets-mitrailleurs slovaques par internet, dont deux armes retrouvées « sur la voie publique », et en état de fonctionnement, à Lille.

### « L'arme que Coulibaly a eue, elle est passée de Christophe [Dubroeuq] à un gars qui vient du 91 »

En avril 2017, Dubroeuq explique aussi aux policiers antiterroristes que les armes étaient remilitarisées par un complice, Antoine Denevi, ancien responsable du groupe d'extrême droite Troisième voie du Nord-Pas-de-Calais. Selon le décompte des enquêteurs, Hermant avait commandé 173 armes, Antoine Denevi 14, et un quatrième homme, le Belge Patrick Halluent, 272. Mais ce dernier prétendait que ses commandes étaient en grande partie destinées à Hermant... L'un des pistolets-mitrailleurs retrouvés dans le magasin HyperCacher a, en tout cas, été acheté le 13 janvier 2014 par Halluent.

Entendu après la découverte de la trace ADN laissée par sa sœur, Souliman Bendridj explique qu'il avait ramené cette arme chez lui, et le voyant la démonter sa sœur l'avait prise en main. À la juge Nathalie Poux, il précise surtout que le Tokarev lui a été remis par Christophe Dubroeuq, *alias* « Monstro », dit aussi « Gégé », ou encore « Tof ». « Tout le monde le connaît boulevard de Metz, partout, Porte d'Arras, à la PJ, à la SD, explique Bendridj. Tout le monde sait que c'est un vendeur d'armes et un toxicomane. » Il devait

« acheter le Tokarev à Tof ». Au sujet du prix, Tof lui répond « Tranquille ». Mais à court d'argent, il lui aurait rendu finalement le pistolet.



Sur son site, la société AFG propose toujours des armes neutralisées, mais avertit qu'elle ne vend désormais qu'aux professionnels. © DR

Le 2 mai 2018, Bendridj explique avoir vu « deux voitures » entrer dans un parking proche du boulevard de Metz et dans l'une des voitures « deux Parisiens ». « J'ai vu les deux voitures dont je vous ai parlé, et les deux Parisiens, détaille-t-il. Mais il n'y avait pas que Gégé, c'est-à-dire Tof (...) Il y avait Mohamed Farès, c'est lui qui a ramené les Parisiens. (...) Je savais que Mohamed Farès avait acheté quelque chose à Gégé, j'avais vu le manège vite fait, et que Gégé allait lui donner quelque chose. Je les ai vus rentrer à quatre dans la cave. Je suis parti direct. Le soir, j'ai dit à Mohamed Farès que je l'avais vu, il m'a demandé où j'étais, je lui ai dit que j'étais en scooter. Il m'a dit qu'il avait ramené des gens qui avaient besoin de pistolets, de ceci, de cela... » Mohamed Farès était dans la voiture de Tof, côté passager, précise-t-il encore.

« Mohamed Farès a eu en sa possession un fusil d'assaut qui va se retrouver dans les mains d'Amedy Coulibaly, et vous avez en votre possession un pistolet semi-automatique qui va être retrouvé en possession d'Amedy Coulibaly », résume la juge, qui rappelle que Souliman Bendridj travaille pour Farès dans le trafic de stupéfiants. « C'est que le fournisseur d'armes, c'est le même, tout simplement, répond Bendridj. En même temps à Lille, il n'y en a pas dix qui vendent des armes, lui, c'est-à-dire Tof et qui ? Dans tous les quartiers de Lille, qui vend des armes ? C'est Tof à ma connaissance. »

Mohamed Farès reconnaît qu'en 2013-2014, il « trafiquait » au boulevard de Metz, mais il certifie qu'il n'y a « jamais ramené » de Parisiens, contrairement à ce qu'a dit son beau-frère. Souliman Bendridj a-t-il accablé Farès pour sauver son oncle Samir Ladjali ? Possible, mais Farès reconnaît lui-

même avoir eu entre les mains, début 2014 – en janvier ou février –, un pistolet-mitrailleur obtenu par Coulibaly. « L'arme que Coulibaly a eue, elle est passée de Christophe [Dubroeuq] à un gars qui vient du 91 », a-t-il expliqué. Farès dit qu'il a fait « l'intermédiaire » pour un certain « Alex ». « Il cherchait une arme à feu et je l'ai mis en contact avec Christophe Dubroeuq, c'est tout, dit-il. C'est Christophe qui me la donne et je la mets chez une nourrice. » La « nourrice » s'appelle Jonathan. Alex est passé voir l'arme, et un « petit » chauffeur s'est chargé de la transporter, expose-t-il le 15 mai 2018. Il s'agit vraisemblablement de l'arme achetée, en janvier 2014, par le Belge Patrick Halluent.

L'enquête parisienne a aussi mis en évidence plusieurs « déplacements éclairs » de deux proches de Coulibaly, Saïd Makhoulf et Amar Ramdani, à Roubaix, « à proximité » du domicile de Ladjali. L'exploitation du bornage téléphonique des portables des deux hommes les situait dans la région lilloise, les 11 et 19 octobre 2014, les 8 et 26 novembre, et le 6 décembre, et à trois reprises à Roubaix, à quelques centaines de mètres du domicile de Samir Ladjali. « Cette connexion Ladjali-Ramdani/Makhoulf était donc matériellement possible au vu des bornages téléphoniques », avance le parquet dans ses réquisitions. Les deux hommes qui versent dans le trafic de voitures, évoquent de leur côté des « repérages de concessionnaires auto ». Le 20 décembre, Ladjali se rend dans la région parisienne et là encore, le bornage des portables à Pantin le rapproche des amis de Coulibaly.

Entendu le 20 juin 2018, Christophe Dubroeuq a certifié ne reconnaître personne. « Les deux personnes qui disent que je leur ai vendu des armes, elles connaissent Samir, et disent ça pour protéger Samir, je ne vois pas d'autres raisons », se défend-il. Lors de son interrogatoire par les policiers tchèques en 2015, il avait reconnu avoir acheté des armes par Internet, des Scorpions. « J'ai été infiltré dans un groupe d'extrémistes et le chef de groupe a acheté des armes via un magasin belge, dans la ville de Charleroi, expliquait-il. C'était un groupe qui en a acheté par Internet. Il y en a eu pour environ 300 000

euros d'armes. Elles provenaient du même magasin slovaque. Je sais que le groupe qui a acheté ces armes les a débloquentées et les a revendues par la suite aux islamistes. »

En dépit de ses contradictions, « Monstro », condamné en première instance à 4 ans de prison à Lille, n'a pas été mis en examen à Paris. Et le parquet n'a

pas envisagé de poursuites. L'enquête de la juge antiterroriste Nathalie Poux devrait s'arrêter là, laissant ouvertes plusieurs pistes peu explorées sur d'autres filières d'approvisionnement, en Belgique et en Serbie. La fin de l'instruction ayant été signifiée, et le réquisitoire du parquet ayant été communiqué aux parties...

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.